

# Plainte contre l'État pour les problèmes de l'Office des brevets

RIJSWIJK - L'Office européen des brevets (OEB) de Rijswijk est à nouveau mis en cause pour les problèmes sur le lieu de travail. Deux syndicats de l'organisation internationale, qui a connu en 2014 un nombre suspect de suicides de fonctionnaires, ont porté plainte contre les Pays-Bas. Les motifs : violation du droit d'accès au juge.

À l'OEB, où travaillent quelques milliers de personnes, cela fait déjà des années que l'on évoque des méthodes d'intimidation de la part de la direction qui ont pour conséquence une grave dégradation de l'ambiance de travail au sein de l'organisation. « La direction empêche, notamment, les syndicats de défendre efficacement les intérêts de leurs adhérents », déclare l'avocate Me Liesbeth Zegveld. « Si une organisation telle que l'Office des brevets bénéficie dans des circonstances normales d'une immunité de juridiction, celle-ci ne s'applique pas dès lors que les syndicats ne disposent d'aucune voie de recours efficace pour évoquer les problèmes qui se posent. Selon la jurisprudence constante de la Cour européenne, un juge national peut dans ce cas se reconnaître compétent. »

LIRE AUSSI : [Inquiétudes autour de l'Office des brevets de la « terreur »](#)

Me Zegveld a déposé mardi une requête devant la Cour européenne des droits de l'homme. « En tant que partie contractante à la Convention européenne des droits de l'homme, les Pays-Bas sont tenus de veiller au respect de la Convention sur leur territoire. Au lieu de cela, ils couvrent des violations des droits de l'homme. »

Aujourd'hui, la Chambre des députés débat précisément de la question de l'Office des brevets.

L'organisation est depuis des années dirigée d'une main de fer par le despote français Benoît Battistelli. Le secrétaire d'État aux Affaires économiques, M. Van Dam, déclarait à la fin de l'année écoulée qu'il prenait régulièrement le pouls de l'Office des brevets.